



ÉDITION DU 22 NOVEMBRE 2018

RREGOP

RACHAT

Les personnes ayant bénéficié d'un congé sans traitement (incluant congé parental) peuvent demander à racheter ce service aux fins du RREGOP. Le rachat est moindre si la demande est reçue par Retraite Québec dans la période de six (6) mois suivant le congé. Après ce délai, le coût d'un rachat est plus élevé.

D'autres situations peuvent aussi amener une possibilité de rachat. Par exemple :

- Congé de maternité débuté avant le 1^{er} janvier 1989.
- Service occasionnel non cotisé effectué avant le 1^{er} janvier 1988.

Il n'est pas nécessaire de faire un rachat de service dans certaines situations comme par exemple :

- Congé de maternité débuté après le 31 décembre 1988;
- Période d'assurance salaire (trois premières années d'une invalidité);
- Congé sabbatique à traitement différé;
- Retraite progressive;
- Congé sans traitement à temps plein de 30 jours civils consécutifs ou moins;
- Congé partiel sans traitement de 20% ou moins.

RENONCIATION À L'ASSURANCE SALAIRE LONGUE DURÉE

À l'âge de 53 ans ou 33 ans de services, il est possible de renoncer à l'assurance salaire longue durée de la SSQ. Les conséquences d'un tel geste peuvent être importantes. Elles doivent être considérées avec discernement.

Avant de prendre une telle décision, nous vous invitons à communiquer avec nous au bureau pour discuter. **Chaque profil est unique et demande une analyse personnalisée.**

RÈGLES D'ENCADREMENT DES STAGIAIRES 2018-2019

À la suite de la rencontre du comité local des stages du 3 octobre dernier, il a été décidé que la compensation accordée aux enseignants qui superviseront des stages pourra s'effectuer de trois manières :



- ↪ **Compensation en temps (3 journées)**
- ↪ **Compensation en argent (600 \$)**
- ↪ **Compensation mixte :**
 - ✓ 1 journée compensée et 400 \$
 - ✓ 2 journées compensées et 200 \$

Sur la dernière page du document, vous trouverez le formulaire « Compensation stagiaire ». Pour les stages d'hiver, le formulaire devra être acheminé au plus tard le 24 mai 2019.

STAGE HIVER 2019

Je souhaite prendre ma compensation :

En temps (3 jours) Nombre de jours utilisés avant le 30 juin 2019 : _____ jours
 Nombre de jours reportés à l'automne 2019 : _____ jours
 (devront être utilisés au plus tard le 29 novembre 2019)

En argent (600 \$) Avant la semaine de relâche (TRANSMETTRE LE FORMULAIRE AVANT LE 8 FÉVRIER 2019)
 Avant la fin de l'année scolaire

En temps ET en argent
 Nombre de jours utilisés en temps : _____ jours
 Nombre de jours utilisés avant le 30 juin 2019 : _____ jours
 Nombre de jours reportés à l'automne 2019 : _____ jours
 (devront être utilisés au plus tard le 29 novembre 2019)

Nombre de jours remboursés en argent : _____ jours
 Avant la semaine de relâche (TRANSMETTRE LE FORMULAIRE AVANT LE 8 FÉVRIER 2019) Avant la fin de l'année scolaire

Transmettre le formulaire dûment complété à Mme Audrey Piquette par courrier interne (centre administratif de Dolbeau-Mistassini), par courriel (piquette@csqspaysbleuets.qc.ca) ou par télécopieur (418 276-8900).
AVANT LE 24 MAI 2019

Nous vous invitons à consulter les règles d'encadrement des stagiaires 2018-2019 qui sont disponibles sur le site de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ainsi que le site du SELH (CSQ). Vous pouvez communiquer avec nous au syndicat pour obtenir plus d'information à ce sujet.

MA PLUS BELLE HISTOIRE 2018-2019

« Depuis maintenant 16 ans, la Fédération des syndicats de l'enseignement organise annuellement le concours d'écriture *Ma plus belle histoire*, qui s'adresse aux adultes en formation dans les centres du Québec.

Ce concours, pensé à la base pour mieux faire connaître la formation générale des adultes, contribue, année après année, à raccrocher des jeunes et des adultes au système scolaire ou à les garder sur les bancs d'école. Un projet inspirant qui vit grâce à des enseignantes et enseignants passionnés qui contribue à éduquer et à instruire les citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Organisé en collaboration avec la Centrale des syndicats du Québec, le concours *Ma plus belle histoire* s'adresse à tous les élèves de la formation générale des adultes inscrits dans un centre sur le territoire de la FSE. Ils sont invités à rédiger un texte sur un sujet qui les inspire particulièrement. Tous les services d'enseignement participent au concours, y compris la francisation et l'alphabétisation. Après un processus de sélection rigoureux, le concours culmine avec la publication d'un recueil contenant les 50 meilleurs textes reçus. En 2018, le recueil *Ma plus belle histoire* a été publié à 5000 exemplaires.

Depuis sa création, *Ma plus belle histoire* jouit d'une popularité sans cesse grandissante dans les milieux. Lors de la première édition, en 2004, 75 textes avaient été reçus en provenance de 26 centres d'éducation des adultes. Quinze ans plus tard, ce sont plus de 500 textes provenant de 70 centres qui ont été reçus.

Le concours devient parfois un événement marquant dans le parcours scolaire d'une personne, voire dans sa vie. Au fil des ans, de nombreux élèves sur le point de décrocher du système scolaire ou ayant des problèmes liés à leur estime d'eux-mêmes ont participé à ce concours. Ces élèves, gagnants ou non, ont vécu une victoire personnelle gratifiante. Une victoire qui fait du bien. Certains ont lu leur texte à l'occasion d'événements publics locaux, créé un blogue ou décidé de publier. Pour d'autres, la victoire, c'est d'avoir poursuivi leurs études à un autre niveau, ou d'avoir simplement terminé leurs cours.

Un outil de valorisation

À la fois un exutoire, un tremplin et un outil pédagogique puissant, le populaire concours d'écriture de la FSE est d'abord et avant tout un important outil de valorisation. Il contribue notamment à valoriser les raccrocheurs et les autres élèves au parcours scolaire difficile, en leur donnant un défi à leur hauteur et une chance unique de réussir.

Outil de valorisation, aussi, pour tous ces enseignants et ces enseignantes qui épaulent quotidiennement ces adultes, jeunes et moins jeunes, dans leur quête d'une seconde chance et d'une nouvelle vie.

Plus important encore, *Ma plus belle histoire* valorise la lecture, l'écriture, l'effort et la persévérance scolaire.



Une fois de plus nous souhaitons une bonne participation au concours et les enseignantes et enseignants ont jusqu'au 3 décembre pour acheminer au syndicat les textes des élèves participants. Le Syndicat de l'enseignement de Louis-Hémon (CSQ) profite de l'occasion pour féliciter l'excellent travail de nos élèves à l'Éducation des adultes ainsi que l'appui de leurs enseignantes et enseignants. Grâce à eux, nous avons une très bonne participation à chaque année.

ÉLECTIONS PROVINCIALES

Pourquoi faut-il placer une journée pédagogique au calendrier scolaire lors d'une élection?

Parce que la loi électorale prévoit que, à l'article 306, le jour du scrutin est jour de congé pour les élèves de toute école d'une commission scolaire située dans une circonscription où se tient une élection.

Quant à l'article 305, il mentionne entre autres que les commissions scolaires (...) doivent permettre l'usage gratuit de leurs locaux pour l'établissement des bureaux de vote.